



Réglement Course à obstacles

Wonder Color Run et Wonder Color Run Junior / Kids

Art. 1: Organisateur

La Wonder Color Run et La Wonder Color Run kids sont organisées par la ville de Pont-Sainte-Maxence.

Art. 2: Conditions d'accès

Ces courses se veulent ludiques. Déguisements appréciés et lunettes de soleil vivement conseillés pour la Wonder Color run !

Wonder Color Run (adulte):

Chaque participant doit être âgé de 16 ans minimum au jour de l'événement. L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

Pour bénéficier du statut de licencié il est obligatoire de présenter une licence sportive de courses à pied en cours de validité (limiter aux licences FFA, FFTRI ou UFOLEP) portant acceptation de la délivrance d'un certificat médical.

Pour les non licenciés, il est nécessaire de présenter un certificat médical, ou sa copie datant de moins d'un an à la date de la course, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied, en compétition.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les -18 ans. Une décharge parentale sera obligatoire en l'absence de certificat médical.

Wonder Color Run Junior / Kids :

2 parcours découverte se veulent ludique, les déguisements sont vivement appréciés. Il y a 2 distances :

400 m de 5 ans minimum à 11 ans révolu au jour de l'événement.

1500 m de 12 ans à 15 ans révolu au jour de l'évènement.

Le certificat médical ainsi que la décharge parentale sont OBLIGATOIRES

La présence d'un parent est tolérée à l'intérieur du parcours pour aider l'enfant à s'orienter et effectuer les obstacles.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les -18 ans. Les participants âgés entre 5 et 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable. Une décharge parentale sera obligatoire en l'absence de certificat médical.

Art. 3: Départ

Wonder Color Run et Junior :

La course junior partira à 11h suivi par les vagues de la course Wonder Color Run.

Le départ de la course aura lieu à 11h00 pour les 60 premiers coureurs puis un départ toutes les 20 minutes jusqu'à 13h00

La ligne de départ sera située rue du Stade. Le regroupement des concurrents aura lieu devant la ligne de départ, 10 minutes avant le départ de chaque vague de la course pour un briefing. Le temps limite imparti aux coureurs pour terminer l'épreuve est de 1h30. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course, les concurrents devront se conformer aux règles de la circulation et du code de la route. L'organisation ne fournissant pas de matériel, le port de lunettes plastiques est vivement conseillé dans le cadre des stations colorées. Tous les obstacles sont contournables. L'organisateur ne prend aucune responsabilité si le participant décide de réaliser un obstacle qui n'est pas à sa portée physique ou corporelle.

Pour la Wonder Color Run Junior le parcours est une boucle de 1,5 km avec 8 à 11 obstacles et stations colorées.

Pour la Wonder Color Run, le parcours a une longueur de 4,5 km avec environ une vingtaine obstacles naturels ou artificiels et 5 stations colorées.

Wonder Color Run Kids :

Par mesure de sécurité des vagues de 20 enfants maximum seront prévues entre 9h (premier départ) puis toutes les 15 minutes jusqu'à 10h00.

Les départs dans le même groupe se feront en différé : les plus rapides et âgés devant et les plus petits, derrière.

Les chaussures de sports fermées sont obligatoires.

Si l'enfant ne respecte pas les consignes de sécurité ci-sus ou annoncées le jour J par les organisateurs, ces derniers se réservent le droit, d'annuler sans condition et de plein droit, l'inscription de l'enfant en question que ce soit au départ ou durant le parcours.

Tous les obstacles sont contournables. L'organisateur ne prend aucune responsabilité si le participant décide de réaliser un obstacle qui n'est pas à sa portée physique ou corporelle. Le parcours est une boucle de 400 m avec 5 obstacles tous contournables et une arrivée sur confettis

Art. 4 : Inscriptions

Les inscriptions devront être adressées à la Direction de la Vie Associative Culturelle et Sportive, Château Richard au 20, rue Louis Boilet, 60700 Pont-Sainte-Maxence ou sur le site *Adéorun*, billetterie officielle de la course.

Il est possible d'effectuer une inscription sur place lors de la manifestation, 60 minutes avant le départ de votre vague, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription ne sera remboursée sauf dans les situations évoquées à l'article 7.

Tarifs :

Pré-inscription

- à partir de 15 ans : 12€ en solo et 10€ par personne pour les groupes.
- Juniors : de 12 ans à 15 ans : 8€
- Kids : - de 11 ans : 6€

Tarif sur place

- à partir de 15 ans : 15€ en solo et 12€ par personne pour les groupes
- Juniors : 12 ans à 15 ans : 10€
- Kids : – de 11 ans : 8€

Art. 5: Sécurité

Wonder Color Run :

La sécurité routière sera assurée à chacune des intersections par les organisateurs et à proximité des obstacles. Pour la circulation sur la chaussée les participants doivent courir sur la droite de celle-ci. La sécurité médicale est assurée sur le parcours. Les secouristes pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. L'organisation se réserve le droit d'écarter de l'épreuve toute personne qui ferait encourir un risque à autrui, qui ne respecterait pas les consignes des contrôleurs de course, et qui porterait atteinte à la propreté des lieux.

Wonder Color Run Junior / kids :

La sécurité sera assurée à proximité des obstacles par les organisateurs.

La sécurité médicale sera assurée sur le parcours. Les secouristes pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. L'organisation se réserve le droit d'écarter de l'épreuve toute personne qui ferait encourir un risque à autrui, qui ne respecterait pas les consignes des contrôleurs de course, et qui porterait atteinte à la propreté des lieux.

Les chaussures de sports fermées sont obligatoires.

Art. 6: Assurance.

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants. Les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les participants ne relevant pas d'une fédération sportive, peuvent s'assurer personnellement.

Art.7– Annulation et modification de la course

L'organisation se réserve le droit d'annuler la/les courses jusqu'au jour même de la dite course, si le nombre de participants est insuffisant ou par avis préfectoral obligeant à l'annulation. Dans ces deux cas, les inscriptions seront remboursées. L'organisation se donne le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques.

Art. 8: Vestiaire

Wonder Color Run : Un vestiaire sera mis à disposition des coureurs au sein du gymnase la Salamandre qui sera indiqué par fléchage.

Wonder Color Run Junior Kids : un vestiaire sera mis à disposition des coureurs au sein du stade Georges Decroze qui sera indiqué par un fléchage.

Art. 9: Interdiction d'engins sur le circuit

Les bicyclettes, trottinettes ou autres moyens de locomotion motorisés ou non (hormis ceux liés à l'organisation), sont strictement interdits sur le parcours.

Art. 10: Droits à l'image

Chaque coureur autorise la ville de Pont-Sainte-Maxence à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaire à la visibilité de l'épreuve et des actions de la collectivité.

Art. 11: Engagement des participants

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Chaque participant s'engage à suivre les consignes tout au long du parcours et à respecter chaque coureur.

Art 12: Récompenses

Les participants recevront chacun une médaille.